

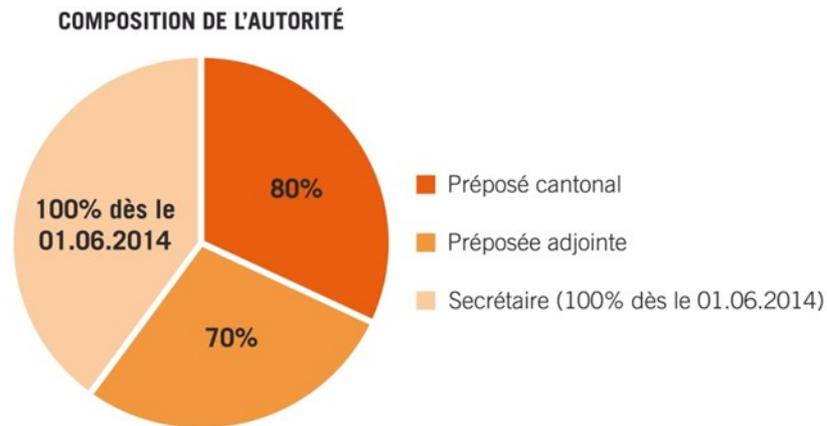
BILAN 2014 ET OBJECTIFS 2015

Audition par la
Commission des finances
13 mai 2015



L'AUTORITE :

- L'autorité est composée de M. Stéphane Werly, Préposé cantonal et Mme Pascale Byrne-Sutton, Préposée adjointe, élus le 28.11.2013 pour un mandat de quatre ans et demi (01.01.2014 au 30.06.2018). Ils sont aidés par Mme Estelle Dugast, commise administrative, depuis le 01.06.2014.



UNE VISION STRATEGIQUE :

Clarifier tous les éléments clés durant la législature.

Légalité – en accord avec ce qu'a voulu le législateur.

Analyser les questions des institutions et des citoyens.

Recommander des solutions simples et adaptées.

Témoigner de ce qui se passe sur le terrain.

Evaluer les politiques des institutions publiques.

NOUVEAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS :

- Objectif 1 : **Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi**
 - Indicateur 1.1 : Nombre d'institutions publiques ayant fait une soumission de fichiers de données personnelles dans le catalogue prévu à cet effet
 - Indicateur 1.2 : Nombre d'avis et de préavis en matière de protection des données et de transparence
- Objectif 2 : **Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles**
 - Indicateur 2.1 : Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours
 - Indicateur 2.2 : Nombre de médiations abouties annuellement



BILAN 2014

TRANSPARENCE - MEDIATIONS :

- 23 demandes de médiation ont été traitées, dont :
 - 3 émanant de particuliers;
 - 2 émanant d'associations;
 - 11 émanant d'avocats;
 - 7 émanant de journalistes
- Les résultats ont été les suivants :
 - 2 accords;
 - 10 médiations n'ayant pas débouché sur un accord (recommandations);
 - 1 médiation refusée par une partie;
 - 5 retraits de la demande (le requérant a obtenu satisfaction en amont de la médiation ou s'est tourné vers une autre procédure);
 - 5 dossiers toujours en cours à fin décembre 2014 (dont 2 demandes en suspens).



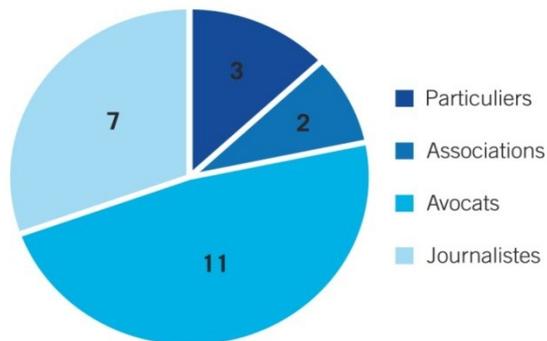
TRANSPARENCE - RECOMMANDATIONS :

- En 2014, 13 recommandations ont été rédigées, dont 3 étaient issues de procédure initiées en 2013 sous l'égide de l'ancienne autorité, soit :
 - 8 recommandant la transmission du ou des documents sollicités;
 - 1 recommandant un accès partiel;
 - 4 recommandant de maintenir le refus de transmettre le ou les documents querellés.
- Au 31 décembre 2014, 5 procédures de recours étaient pendantes devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

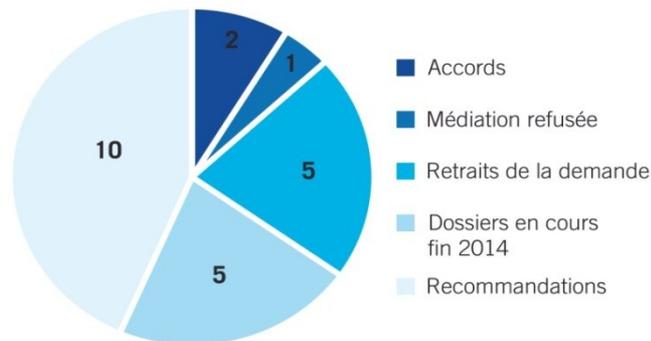


TRANSPARENCE – RECAPITULATIF :

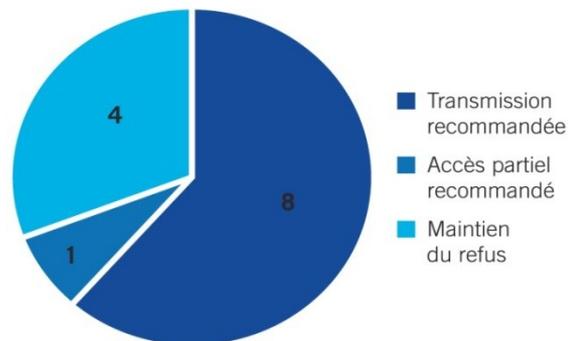
MÉDIATIONS
(23) SELON LE REQUÉRANT



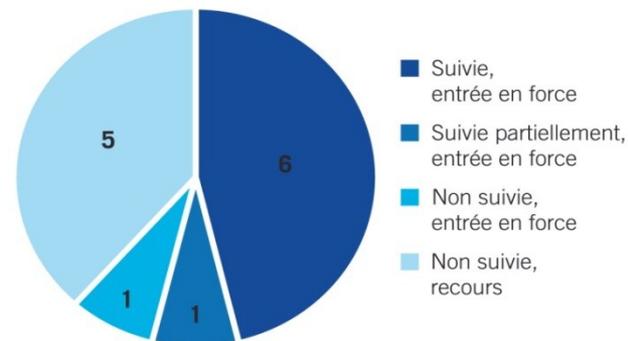
TRAITEMENT DES MÉDIATIONS



RECOMMANDATIONS SUITE AUX MÉDIATIONS
(13) SELON L'ISSUE



RECOMMANDATIONS
(13) SELON LE RÉSULTAT



TRANSPARENCE - AUTRES :

- En 2014, le Préposé cantonal a été consulté sur 1 projet de règlement d'organisation pour des questions en matière de transparence.
- Le Préposé cantonal n'a reçu qu'une information relative à une séance à huis clos (UNIGE en février 2014).
- Diverses questions sur la transparence ont également été posées par téléphone ou par écrit.

PROTECTION DES DONNEES - CATFICH :

- Au 31 décembre 2014, 1548 fichiers étaient annoncés.
- 53 nouveaux fichiers (dont 4 d'institutions privées subventionnées non soumises à cette obligation).
- Des institutions publiques n'ont pas annoncé leurs fichiers, alors que des institutions privées, soumises au droit fédéral et non à la LIPAD, l'ont fait à tort.
- Il existe de vieux fichiers (avant l'adoption de la LIPAD).



PROTECTION DES DONNEES - CATFICH :

- Un travail conséquent de mise à jour va être opérer.
- Afin de répondre aux demandes formulées par les institutions, une refonte du catalogue est en cours, en collaboration avec la DGSI et l'entreprise privée CLIO SA à Genève, afin de le rendre plus simple et plus convivial :
 - La première phase, restructurant l'interface disponible pour le public sera visible d'ici quelques jours sur notre site.
 - La seconde phase, avec l'introduction d'un formulaire simplifié pour l'annonce des fichiers, est en cours de réalisation.

PROTECTION DES DONNEES – PREAVIS :

- En application de l'art. 39 al. 10 LIPAD, 16 préavis ont été rendus par le Préposé cantonal en 2014, émanant tous du Département de l'économie et de la sécurité (DSE):
 - 14 de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM);
 - 1 de l'Office cantonal de la détention (OCD);
 - 1 du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM).
- A teneur de l'art. 41 al. 1 litt. f LIPAD, un préavis a été rendu par le Préposé cantonal à une institution en 2014.

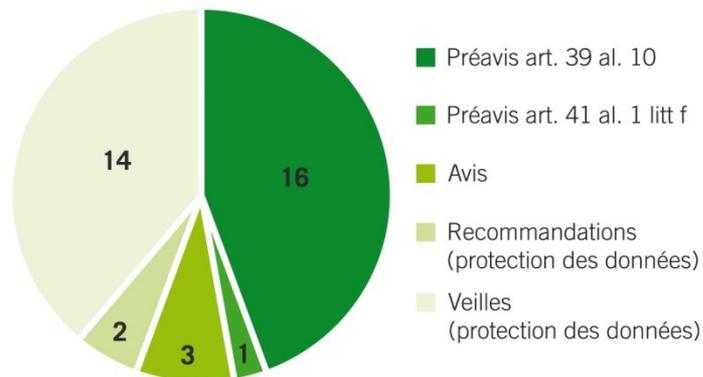


PROTECTION DES DONNEES – VEILLE, AVIS ET RECOMMANDATIONS :

- En 2014, le Préposé cantonal a été consulté sur 14 projets législatifs (veille) en matière de protection des données personnelles.
- En 2014, le Préposé cantonal a rédigé 3 avis en matière de protection des données personnelles.
- Le Préposé cantonal a rendu 2 recommandations en matière de droit d'accès d'une personne à ses propres données.

PROTECTION DES DONNEES – RECAPITULATIF :

PRÉAVIS, AVIS, RECOMMANDATIONS ET VEILLES
(36)



PROTECTION DES DONNEES – VIDEOSURVEILLANCE :

- Des installations de vidéosurveillance ont été faites et annoncées par les communes de :
 - Collonge-Bellerive;
 - Pregny-Chambésy;
 - Thônex.
- Les TPG ont annoncé avoir ajouté des caméras de surveillance dans leurs véhicules, afin de garantir la sécurité des chauffeurs.

PROTECTION DES DONNEES – SCHENGEN :

- Une demande de la CNIL nous est parvenue concernant le signalement dans le N-SIS d'un ressortissant français et des recherches ont été faites en conséquence.
- Une analyse des logfiles de la police genevoise ont été effectuées et n'a pas révélée de traitements inappropriés.
- Le Préposé cantonal a participé et participe encore au groupe de coordination Schengen institué par le Préposé fédéral.

PROTECTION DES DONNEES – AEL :

- Le rapport final a été rendu en décembre 2014 et a recommandé :
 - D'introduire une disposition réglant la question de la responsabilité des acteurs, notamment concernant notamment les «transferts en chaîne» de données personnelles;
 - De s'assurer que la question de la responsabilité renvoie à une disposition dont le champ d'application est le même que celui de la LIPAD;
 - De poursuivre la mise en œuvre d'un système de gestion de la protection des données sur le modèle du Préposé fédéral;
 - D'informer davantage les collaborateurs concernés sur la LIPAD et sur la possibilité de contacter les responsables LIPAD départementaux.

CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- En 2014, les Préposés ont répondu à 126 demandes d'institutions, par courrier, mail, téléphone ou sur rendez-vous.
- En 2014, les Préposés ont répondu à 95 demandes de particuliers, par courrier, mail, téléphone ou sur rendez-vous :
 - 38 touchaient la protection des données personnelles;
 - 36 spécifiquement le volet transparence;
 - 10 la vidéosurveillance;
 - 11 concernaient des domaines autres.

CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- Le Préposé cantonal a tenu une conférence de presse annuelle le 8 avril 2014.
- Le Préposé cantonal a été en contact à 29 reprises avec les médias ou, dans d'autres cas, ces derniers ont rendu compte de l'activité des Préposés parce qu'ils avaient été renseignés par les personnes à l'origine des demandes auprès de l'autorité.

CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- Les Préposés indiquaient vouloir effectuer 30 à 50 visites par année. L'objectif doit manifestement être réduit. Il n'en reste pas moins que le souhait des Préposés reste de pouvoir rencontrer au moins une fois chacune des institutions publiques soumises à la LIPAD durant la présente législature.
- Ce sont finalement 22 visites qui ont pu intervenir en 2014.

CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- Le Préposé cantonal a publié quatre fiches informatives :
 - Missions du Préposé cantonal;
 - Système d'information Schengen (SIS) et protection des données;
 - Secret médical et protection des données personnelles;
 - Vidéosurveillance, aspects pratiques.
- En 2014, les Préposés ont publié 4 bulletins d'information.
- En collaboration avec Buche, les Préposés ont publié les 9 premières pages de leur bande dessinée «*La LIPAD autrement*», qui explique une loi fort complexe.

CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- 2 séminaires à l'attention des institutions publiques cantonales et communales, 1 séance à l'attention des institutions privées subventionnées et 1 conférence tout public, ont été organisés :
 - 10.06.14 - 1^{er} rendez-vous de la protection des données «Secret médical et la protection des données personnelles».
 - 25.06.14 - séance d'information à l'attention des institutions privées subventionnées par le canton ou par une commune.
 - 04.11.14 - 2^e rendez-vous de la protection des données sur la vidéosurveillance à l'attention des institutions publiques genevoises.
 - 26.11.14 – 1^{er} rendez-vous de la transparence «Transparence de l'Etat et médias, quelles attentes pour les Genevois et les Genevoises ?».

CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- 10 présentations ont été effectuées en 2014 :
 - Direction des ressources humaines de la Ville de Genève;
 - Collège des Secrétaires généraux;
 - Université de Genève;
 - Forum genevois de la sécurité;
 - Commission des finances du Grand Conseil genevois;
 - Groupe de coordination de l'archivage;
 - Commission des finances du Grand Conseil genevois;
 - Cours interentreprises de l'Office du personnel de l'Etat;
 - Ville de Versoix;
 - Université de Lausanne.

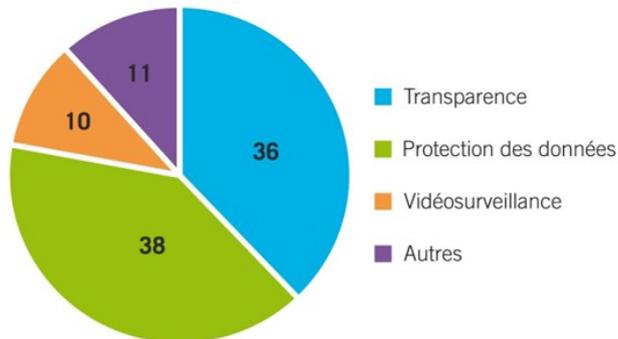
CONSEILS, VISITES, FORMATIONS, INFORMATION ET RELATIONS EXTERIEURES :

- En 2014, à la demande du Préposé fédéral, le scénario Think Data suivant a été validé :
 - «Dans quelles limites peut-on utiliser les données des clients au sein d'une entreprise ?».
- Le Préposé cantonal recueille les décisions judiciaires concernant la LIPAD et en a informé les institutions publiques par le biais de son bulletin d'information.
- Le Préposé cantonal a participé à dix séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques et en a assuré le secrétariat.

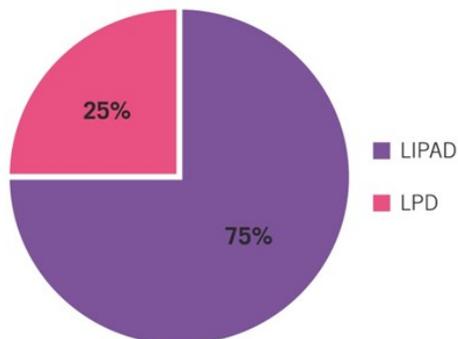


RECAPITULATIF :

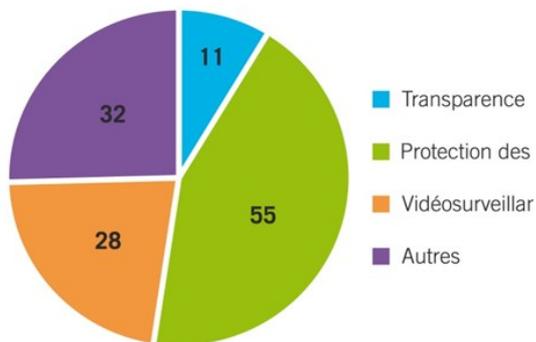
CONSEILS AUX PARTICULIERS
(95) SELON LE TYPE



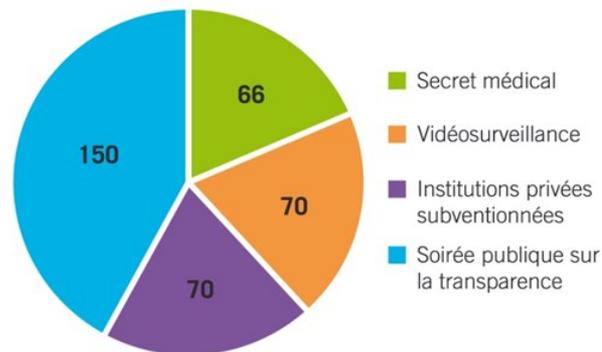
CONSEILS AUX PARTICULIERS
(95) SELON LA LOI



CONSEILS AUX INSTITUTIONS
(126) SELON LE TYPE

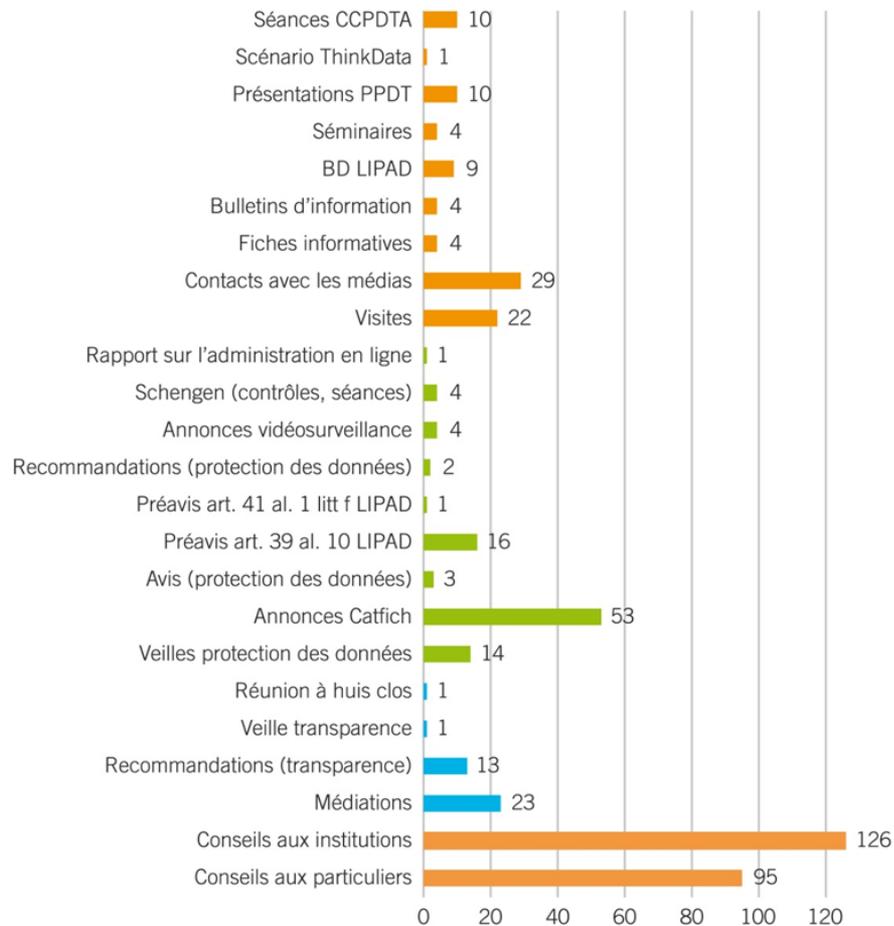


SÉMINAIRES
(4) SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS



RECAPITULATIF :

VUE D'ENSEMBLE



SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015



SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Les Préposés effectuent une refonte de la liste des institutions soumises à la LIPAD.
- Le catalogue des fichiers de données personnelles est réadapté.
- La procédure d'agrément des dispositifs de vidéosurveillance ne sera pas reconduite. Des visites seront organisées sur le terrain à des fins d'évaluation des dispositifs et de conseils à donner.
- Il est nécessaire de restreindre les procédures de médiation au domaine de la transparence.
- L'objectif trop ambitieux de 30 à 50 visites par année est revu à la baisse avec 20 visites programmées.

SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- En matière de formation, l'objectif initial a été dépassé et les Préposés remarquent qu'ils sont très sollicités pour intervenir dans le cadre de conférences. 4 conférences ont été planifiées en 2015.
- En matière de transparence, les Préposés relèvent que les statistiques présentées – qui ne font état que de demandes n'ayant pas reçu un accueil favorable de la part des autorités – ne sont pas représentatives des demandes effectives qui sont présentées aux institutions publiques et privées subventionnées à Genève.



SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- En matière de protection des données personnelles, les Préposés ont pu observer combien les questions sont complexes, nombreuses et variées. Les demandes doivent souvent être traitées dans l'urgence, sans que l'institution publique intéressée n'ait pu elle-même prendre le temps de l'analyse préalable.
- La volonté est d'aller à la rencontre des institutions publiques, pour réaliser avec elles une politique de transparence et de protection des données personnelles qui permette de maîtriser les principes et qui change la perception encore négative, mêlée de méfiance et d'incompréhension.



SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Les Préposés mettent en œuvre différents outils de sensibilisation, en marge des tâches légales qu'ils exercent : la bande dessinée par exemple.
- Il faut combler les manques d'expertise technique au sein de l'équipe en place sachant qu'aucune unité de personnel supplémentaire ne peut être allouée. Des partenaires ou des mandataires ont été contactés en ce sens.
- Mme Estelle Dugast, commise administrative, a eu une diminution de son temps de travail à 80% (comme prévu à son engagement) depuis le 01.01.2015.



SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Rappel des tâches quotidiennes selon l'article 56 LIPAD :
 - Établir et tenir à jour la liste des entités publiques soumises à la loi et des responsables désignés;
 - Répondre aux requêtes de médiation et formuler des recommandations à l'attention des institutions lorsque la médiation n'a pas abouti (transparence);
 - Rendre des préavis et faire des recommandations aux institutions publiques sur toute question relative à la protection des données;
 - Répondre à toute consultation concernant un projet législatif ou réglementaire ayant un impact en matière de transparence et de protection des données;
 - Conseiller sur des mesures d'organisation ou des procédures;
 - Recenser les fichiers de données personnelles dans un catalogue et le mettre à jour;

SYNTHESE ET OBJECTIFS 2015 :

- Suite :
 - Assister, conseiller, prendre position, informer et sensibiliser dans le domaine de la protection des données;
 - Centraliser les normes et directives édictées par les institutions;
 - Recourir auprès du tribunal compétent à l'encontre de décisions prises par une institution en matière de protection des données personnelles si elle est d'avis que les prescriptions légales ont été violées;
 - Recueillir les avis relatifs aux réunions organisées à huis clos;
 - Tenir un registre des directives du pouvoir judiciaire concernant les mesures de publication et de protection des intérêts des personnes;
 - Veiller à une bonne coordination avec l'archiviste d'Etat;
 - Participer aux séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques;
 - Établir un rapport annuel d'activité.



Protection des données
et transparence
Quai Ernest-Ansermet 18bis
1205 Genève

Tél. 022/546.52.40 – Fax 022/546.52.49

ppdt@ge.ch

<http://www.ge.ch/ppdt>